

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc  
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	45

CONVOCATION

Datée	Du 06/12/24
Affichée	le 06/12/24

OBJET

Ouverture des commerces  
de détail le dimanche pour  
l'année 2025 sur la  
commune de L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi douze décembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 6 décembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Madame Sylvie MOLERO a été nommée secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Serge GODARD a donné pouvoir à Jean-Luc BEAUFILS  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE

**Représentés :** Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE  
Pierre DUFAY représenté par François SAUNOIS

**Absents excusés :** Philippe CROTEAU, Pascal SUARD, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, François HUREL, Franck GAULTIER, Jean SELLIER, Virginie VIOLET

**Absentes :** Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY

M. VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'Economie informe les membres du conseil que la commune de L'Aigle a sollicité l'avis de la communauté de communes des Pays de L'Aigle, par un courrier en date du 03 décembre 2024, pour l'ouverture des commerces de détail 12 dimanches en 2025 sur sa commune.

En effet l'article L3132-26 du code du travail précise que lorsque le nombre de dimanches ouverts excède 5 par an, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante par le Maire.

A défaut de délibération de l'EPCI dans un délai de 2 mois suivant la saisine par le Maire de la commune, l'avis est réputé favorable.

Les dimanches concernés par l'ouverture des commerces de détail en 2025 sont :

- 12 janvier 2025
- 09 mars 2025
- 20 avril 2025
- 25 mai 2025
- 15 juin 2025
- 29 juin 2025
- 06 juillet 2025
- 30 novembre 2025
- 07 décembre 2025
- 14 décembre 2025
- 21 décembre 2025
- 28 décembre 2025

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

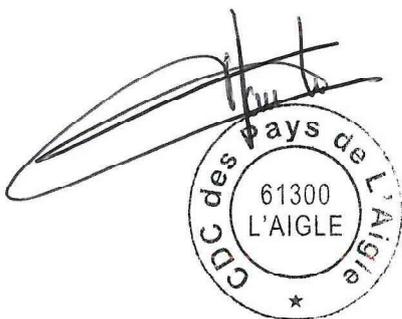
Acte reçu en préfecture le 18 DEC. 2024  
Publié en ligne le 18 DEC. 2024  
Certifié exécutoire

Pour le Président empêché,  
Philippe VAN-HOORNE,  
1er Vice-Président

- **DONNE** un avis favorable sur le projet d'ouverture dominicale des commerces de détail, à L'Aigle, pour 12 dimanches en 2025 aux dates suivantes : 12 janvier, 09 mars, 20 avril, 25 mai, 15 et 29 juin, 06 juillet, 30 novembre, 07, 14, 21 et 28 décembre.
- **PRECISE** que les dates seront définies par un arrêté du Maire,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme



Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20241212-2024-12-12-239-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2024  
Date de réception préfecture : 18/12/2024